



Code de conduite de la Société Suisse de Nutrition SSN

Introduction

La Société Suisse de Nutrition SSN est une association qui, selon ses statuts, poursuit les objectifs suivants:

- Formuler et diffuser des informations pratiques sur la nutrition, scientifiquement fondées, professionnellement et politiquement indépendantes, se basant sur les recommandations nutritionnelles suisses émises par la confédération.
- Coopérer avec des acteurs cantonaux, communaux et privés et transmettre à différents groupes de populations des informations sur une alimentation équilibrée.
- Favoriser un contexte qui permette une alimentation équilibrée.

Toutes les activités de la SSN visent à mettre en œuvre les objectifs définis dans ses statuts.

Le présent code de conduite décrit les principes fondamentaux de la SSN en interne et en externe. Des règles spécifiques sont définies dans les conditions générales de vente de la SSN et dans la déclaration de protection des données de la SSN. Des règles supplémentaires spécifiques sont définies dans les divers conventions et/ou offres.

Principes

La SSN est le centre de compétence national pour l'alimentation équilibrée et durable et jouit d'une grande crédibilité. Afin de préserver cette crédibilité et de remplir ses objectifs, la SSN se conforme au droit et aux lois en vigueur.

Sur le plan professionnel, la SSN se base sur les recommandations alimentaires suisses de l'OSAV et sur des connaissances scientifiques avérées.

La SSN et ses collaborateurs sont conscients de leur responsabilité envers la société. Dans leurs rapports et leur communication, la SSN et ses collaborateurs font preuve de transparence et agissent en toute impartialité.

La SSN considère la dignité humaine comme une condition élémentaire de la cohabitation humaine et agit en conséquence, en interne comme en externe.

Relations d'affaires

Pour réaliser son objectif, la SSN entretient différentes relations avec des partenaires commerciaux. Il peut s'agir de membres (individuels, collectifs, donateurs), de partenaires publics (Confédération, cantons, communes, écoles), de partenaires privés avec ou sans



mandat public (fondations, ONG, entreprises) ou encore de personnes individuelles. La SSN se réserve le droit de refuser des demandes de coopération sans en indiquer les raisons.

Toutes les relations commerciales sont soumises aux règles suivantes:

- La SSN assume des mandats qui servent les objectifs de l'association.
- La SSN base tous ses travaux sur des informations nutritionnelles scientifiquement fondées et indépendantes ainsi que sur les recommandations alimentaires officielles suisses.
- La SSN traite consciencieusement les données confidentielles et ne les transmet pas à des tiers.
- La SSN entretient une communication ouverte. Les coopérations sont mentionnées de manière transparente dans le rapport annuel et sur le site Internet.
- Les éventuels contenus publicitaires des partenaires commerciaux sont toujours clairement séparés des contenus professionnels ainsi que du nom et du logo de la SSN.
- Dans le cadre de ses relations d'affaires, la SSN n'accepte aucun avantage indu (tels que des cadeaux) et n'en accorde pas à ses partenaires commerciaux.

Indépendance professionnelle et financière

En tant qu'association, la SSN est financée par les cotisations de ses membres, des prestations de service, des publications et des mandats. Afin de garantir l'indépendance financière de la SSN, différentes sources de financement sont volontairement recherchées. L'indépendance professionnelle est garantie dans tous les cas. Ni les membres ni les mandants n'ont d'influence sur les contenus rédactionnels de la SSN. Les partenaires commerciaux ont toutefois la possibilité, d'un commun accord, d'attirer l'attention sur la collaboration avec la SSN (p. ex. en cas d'adhésion en tant que donateur).

SSN/Berne, adopté par le comité de la SSN le 11 novembre 2021
Actualisé sur la base de la modification des statuts de mai 2023